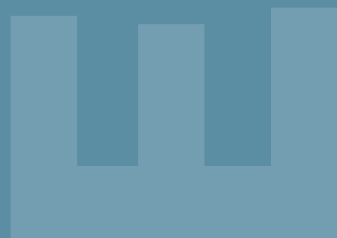


# Plan Climat-Energie Territorial du Département des Landes 2015 - 2020

Adopté par  
l'Assemblée  
départementale  
le 3 novembre  
2014



Diagnostique  
énergie-climat  
et plan d'actions



Synthèse



Conseil  
Général  
des Landes

# Avant-propos

L'élaboration du Plan Climat-Énergie Territorial du Département des Landes s'inscrit dans un contexte climatique et énergétique européen, national et territorial en pleine mutation. Le rôle des collectivités et des acteurs locaux en matière d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) se trouve renforcé.

## Au niveau européen

En décembre 2008, l'Union européenne a adopté le « Paquet Climat-Énergie » qui reprend notamment l'objectif du « Triple 20 » :

- 1 - Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à leur niveau de 1990,
- 2 - Atteindre 20 % de production d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation finale,
- 3 - Réduire de 20 % l'intensité énergétique par rapport à son niveau de 1990.

## Au niveau national

En France, les pouvoirs publics ont inscrit leur action dans le cadre du respect des objectifs liés au protocole de Kyoto en 2000 via le Plan national de lutte contre le changement climatique (PNLCC). Ils se sont ensuite engagés en 2004 dans un Plan Climat national qui a notamment fixé l'objectif du Facteur 4 (diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050), objectif repris par la Loi programme d'orientation de la politique énergétique (loi POPE) votée en 2005.

Les discussions du Grenelle de l'Environnement ont permis l'émergence de dispositions importantes permettant la mise en œuvre des objectifs nationaux de réduction des émissions.

La loi portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II promulguée le 12 juillet 2010, constitue la « boîte à outils juridique du Grenelle de l'Environnement ». Parmi les principales dispositions du texte, figure l'obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants d'adopter un **Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)**.

## Au niveau territorial, un projet de développement durable

Avec ses quelque 400 000 habitants, le Département des Landes doit effectuer un bilan des émissions de gaz à effet de serre et élaborer un Plan Climat-Énergie Territorial.

Le Plan Climat-Énergie Territorial, au-delà d'être un document stratégique, d'organisation et de planification des collectivités, est un projet de développement durable au niveau territorial qui prend en compte les problématiques énergie et climat.

Outil de politique publique, il est révisé tous les cinq ans. Il doit être compatible avec la stratégie définie dans le Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie qui, pour l'Aquitaine, a été adopté en novembre 2012. Il doit par ailleurs être pris en compte par les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme du territoire.

## Glossaire

**Emissions directes :** rejets de gaz à effet de serre résultant des activités implantées sur le territoire. Il s'agit par exemple de la combustion d'énergie pour le chauffage de bâtiments ou pour le fonctionnement d'un moteur thermique automobile, la combustion de déchets en usine d'incinération ou l'émission de GES impliquée par la production d'effluents d'élevage.

**Emissions indirectes :** rejets de GES générés indirectement par l'ensemble des activités humaines : les produits manufacturés consommés génèrent, au-delà d'éventuelles émissions directes, des émissions indirectes liées à leur fabrication et à leur transport. Le calcul des émissions indirectes permet donc de mettre en évidence l'intérêt de systèmes de production/consommation « courts » qui, bien que (parfois) plus onéreux car moins industrialisés, présentent un bilan environnemental nettement positif.

**Emissions énergétiques :** rejets atmosphériques issus de la combustion ou de l'utilisation de produits énergétiques. On retrouve par exemple la combustion de gaz naturel pour le chauffage des logements, la consommation d'électricité pour l'éclairage public, etc.

**Emissions non énergétiques :** émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées à la combustion d'énergies fossiles. Elles regroupent par exemple, les engrais utilisés en agriculture qui subissent une dégradation physicochimique dans le sol à l'origine d'émanations de gaz à effet de serre, les fuites de gaz frigorigènes, la mise en décharge des déchets émettant des gaz à effet de serre par la décomposition des matières qui sont enfouies, etc.

**Tonne équivalent CO<sub>2</sub>(teqCO<sub>2</sub>) :** unité commune de volume de gaz à effet de serre, valable pour l'ensemble des gaz du protocole de Kyoto (méthane, protoxyde d'azote, hexafluorure de soufre, hydrofluocarbure, perfluorocarbure, etc.) et qui prend en compte leurs caractéristiques (durée de vie et capacité à réchauffer la planète).

## Table des matières

Activités anthropiques et effet de serre : le mécanisme du changement climatique	p 6
Introduction aux diagnostics énergie-climat	p 6
Synthèse du Bilan Carbone® « Patrimoine et compétences » du Conseil général des Landes	p 7
Synthèse du diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire	p 9
Synthèse de l'étude des vulnérabilités du territoire landais aux aléas climatiques	p 12
Plan d'actions	p 14

Toiture photovoltaïque sur un bâtiment départemental



Ligne EXPRESS Dax - Mont-de-Marsan du réseau XL'R



## Activités anthropiques et effet de serre : le mécanisme du changement climatique

L'effet de serre est un processus naturel lié à la présence de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère qui maintient une température moyenne sur terre de 15° C.

La concentration de GES dans l'atmosphère a crû avec le développement de l'activité industrielle. En effet, les activités humaines sont consommatrices de produits énergétiques d'origine majoritairement fossiles fortement émettrices de GES.

Cette augmentation a un impact significatif sur les équilibres climatiques : augmentation de la température moyenne annuelle, impact sur le niveau et l'acidité des océans, la pluviométrie, la fréquence des canicules, la couverture neigeuse...

Ces constats ont conduit à une prise de conscience internationale des risques liés au bouleversement des équilibres naturels et climatiques : ratification de l'accord de Kyoto en 1997, engagement européen de diminuer de 20 % les émissions de GES à l'horizon 2020 par rapport à leur niveau de 1990.

C'est dans ce cadre qu'intervient l'élaboration du Plan Climat-Énergie Territorial du Département des Landes.

## Introduction aux diagnostics énergie-climat

Le Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) du Département des Landes répond à deux impératifs :

- atténuer la contribution du territoire au phénomène de changement climatique en diminuant les émissions de gaz à effet de serre,
- adapter le territoire aux effets du changement climatique pour réduire sa vulnérabilité aux aléas climatiques.

Il porte sur deux périmètres :

- **périmètre « Patrimoine et compétences »** du Conseil général : patrimoine de la collectivité (bâti, voirie, véhicules...) et compétences (transports interurbains, collèges...),
- **périmètre « Territoire »** : territoire départemental des Landes.

Le PCET se compose de deux phases :

- réalisation des diagnostics énergie-climat,
- élaboration du plan d'actions.

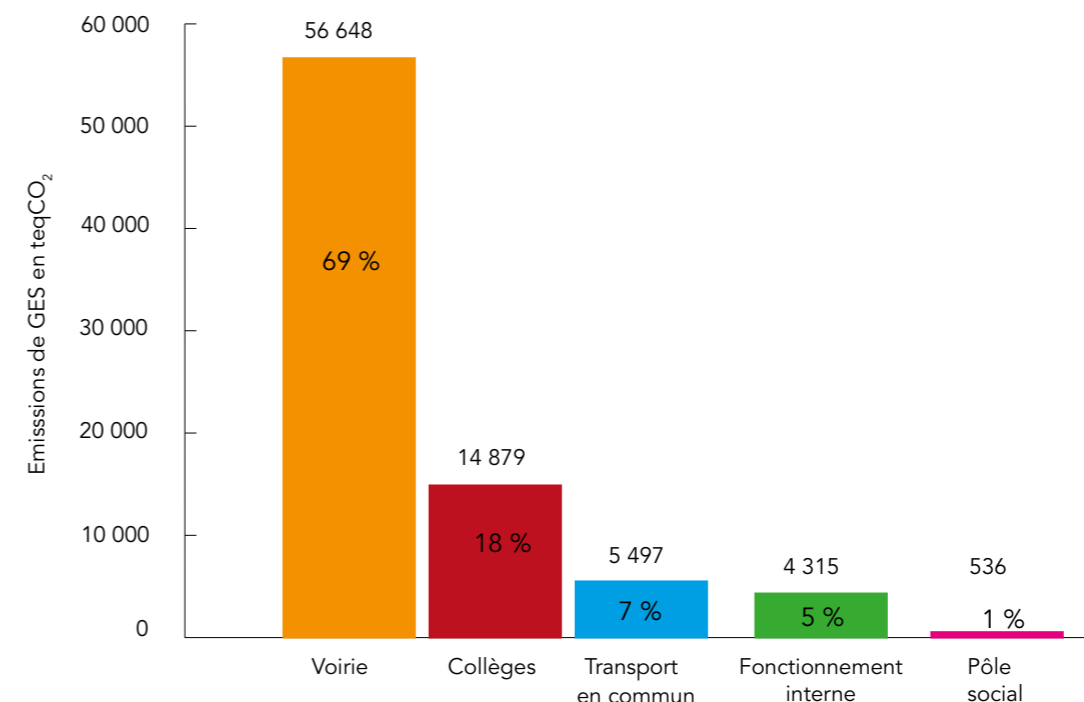
La phase « diagnostics » se décompose en 3 études :

- Le **Bilan Carbone® « Patrimoine et compétences »** du Conseil général des Landes : il s'agit d'une photographie des activités du Conseil général qui présente les ordres de grandeurs des émissions de l'institution par poste (énergie, déchets...) et par activité (voirie, transport...).
- Le diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire départemental : il permet de dégager les **principaux enjeux de consommations énergétiques** du territoire en tenant compte du contexte climatique.
- L'étude des vulnérabilités du territoire aux aléas climatiques : elle présente un état des lieux des vulnérabilités, des ressources, des milieux, des activités et de la population face aux aléas climatiques.

## Synthèse du Bilan Carbone® « Patrimoine et compétences » du Conseil général des Landes

Les émissions de gaz à effet de serre du Conseil général des Landes sont estimées pour l'année 2011 à 81 875 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (teqCO<sub>2</sub>). L'incertitude globale sur ce résultat, estimée par l'outil Bilan Carbone®, est de 20 %, ce qui est relativement faible.

### Synthèse des émissions de GES du Conseil général des Landes par activité en 2011

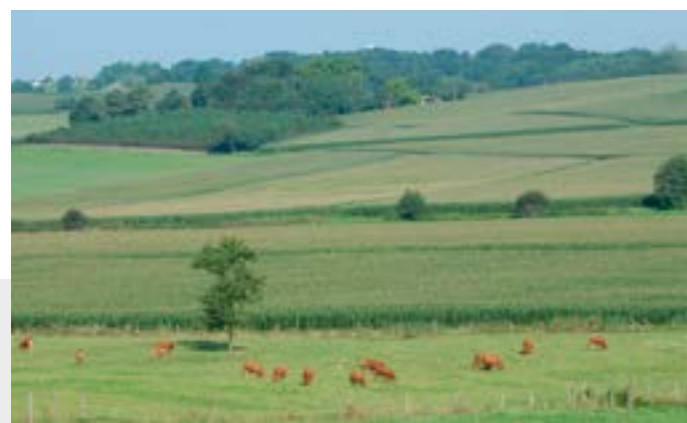


Source : Conseil général des Landes, EXPLICIT d'après Bilan Carbone®

Les émissions de gaz à effet de serre du Conseil général se répartissent comme suit :

- activité « voirie » : construction, entretien et amortissement de la voirie départementale,
- activité « collèges » : énergie consommée par les établissements, production des repas, amortissements des bâtiments, parc informatique, déchets,
- activité « transport en commun » : distances parcourues et consommations de carburant pour le transport interurbain,
- activité « fonctionnement interne » (activités administratives relatives au fonctionnement quotidien de l'institution) : énergie consommée dans les bâtiments, déplacements des agents et des élus, parc informatique, déchets...
- activité « pôle social » (centres médico-sociaux, CLIC - centres locaux d'information et de coordination) : énergie consommée par les bâtiments, amortissement, repas, déchets.

Paysage de Chalosse



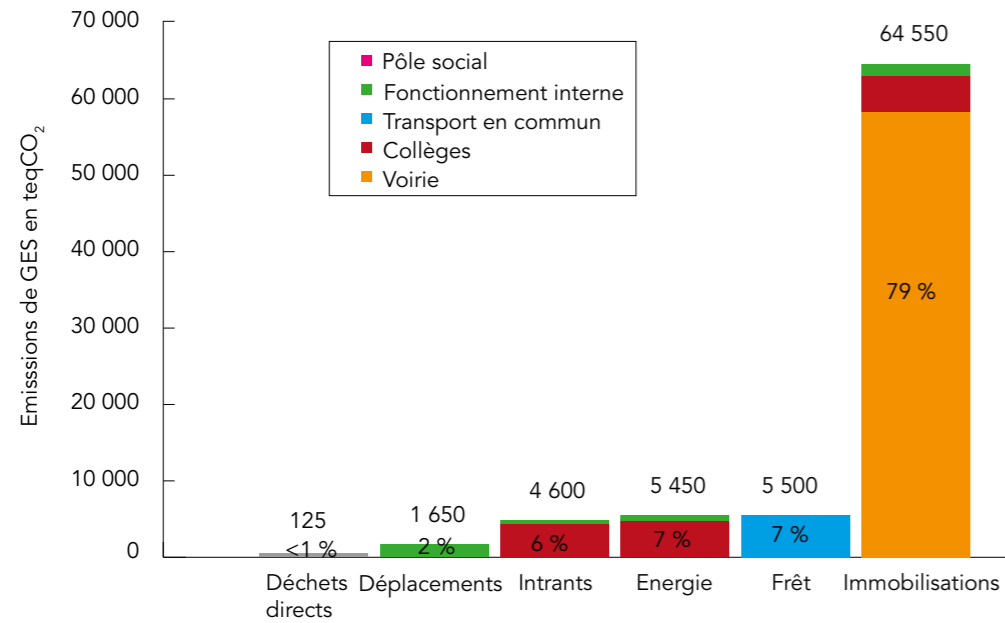
Logement social à Angresse



Échangeur de Saint-Vincent-de-Paul



## Synthèse des émissions de GES du Conseil général par poste du Bilan Carbone® en 2011



Source : Conseil général des Landes, EXPLICIT d'après Bilan Carbone®

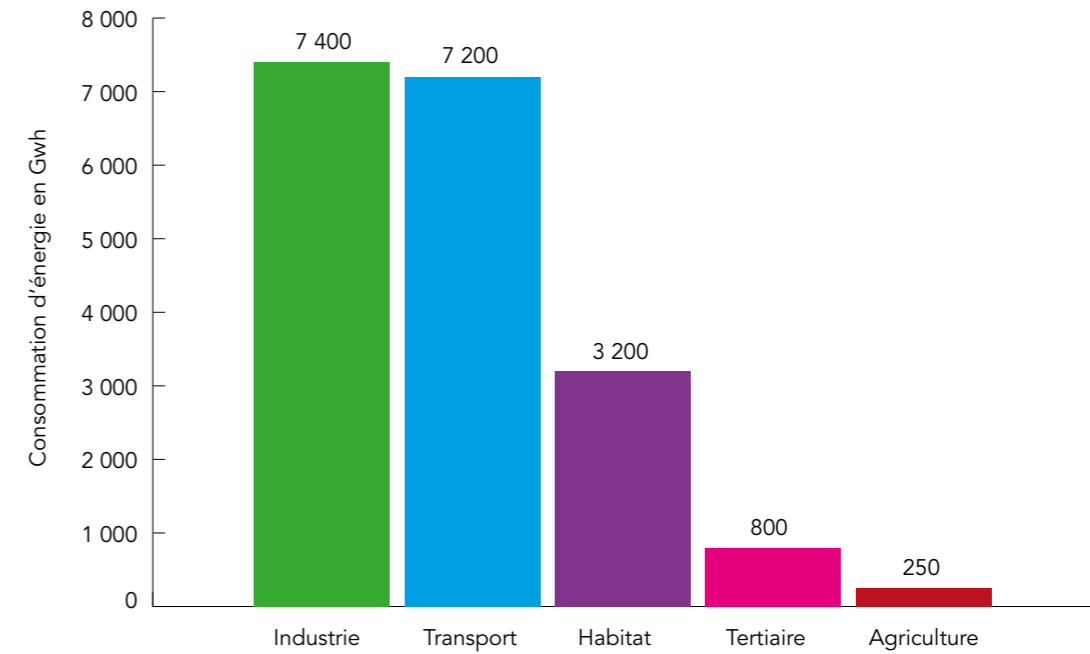
Les émissions de GES sont réparties entre les postes proposés par la méthodologie Bilan Carbone® (contrairement au graphe précédent qui privilégiait une représentation par activité) :

- poste « immobilisations » : amortissement de la voirie (88 % du bilan total) et des bâtiments, du parc informatique et des véhicules (10 % du total),
- poste « fret » : consommation de carburant du transport interurbain et des cars scolaires,
- poste « émissions énergétiques des bâtiments » : consommation de gaz naturel, électricité, fioul et bois. Ces émissions sont partagées entre les collèges (85 % des émissions énergétiques) et les autres bâtiments départementaux,
- poste « intrants » : repas servis dans les cantines des collèges, les repas de l'administration, fournitures...
- poste « déplacements » : déplacements domicile-travail des agents, déplacements professionnels des agents et des élus,
- poste « déchets directs » : déchets de la voirie, des collèges, des services...

## Synthèse du diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire

### Consommations d'énergie finale en 2011

Les consommations d'énergie finale du territoire s'élèvent à 18 000 GWh, l'industrie et les transports dominant le bilan.



Sources : EXPLICIT et autres

Le bilan des consommations d'énergie finale du département est dominé par l'industrie bien que son poids dans les émissions du territoire soit moindre (cela dépend du contenu carbone des énergies consommées).

Le secteur des transports est également très consommateur, ce qui reflète l'importance de la consommation de carburants (produits pétroliers exclusivement).

L'agriculture, en revanche, est le secteur le moins consommateur, alors qu'il est en seconde position dans le bilan des émissions. Ceci s'explique par la forte part des émissions non énergétiques.

Les consommations d'énergie finale du département sont dominées par les énergies fossiles (64 %), et en particulier par les carburants – essence et diesel à hauteur de 37 %, suivi par le gaz naturel (15 %). Cette part importante des produits fossiles a une incidence quant au contenu carbone de l'énergie consommée et quant à la vulnérabilité du territoire face aux évolutions du prix de ces énergies.

Chaufferie bois - collège de Biscarrosse



Restauration scolaire - collège de Saint-Paul-lès-Dax

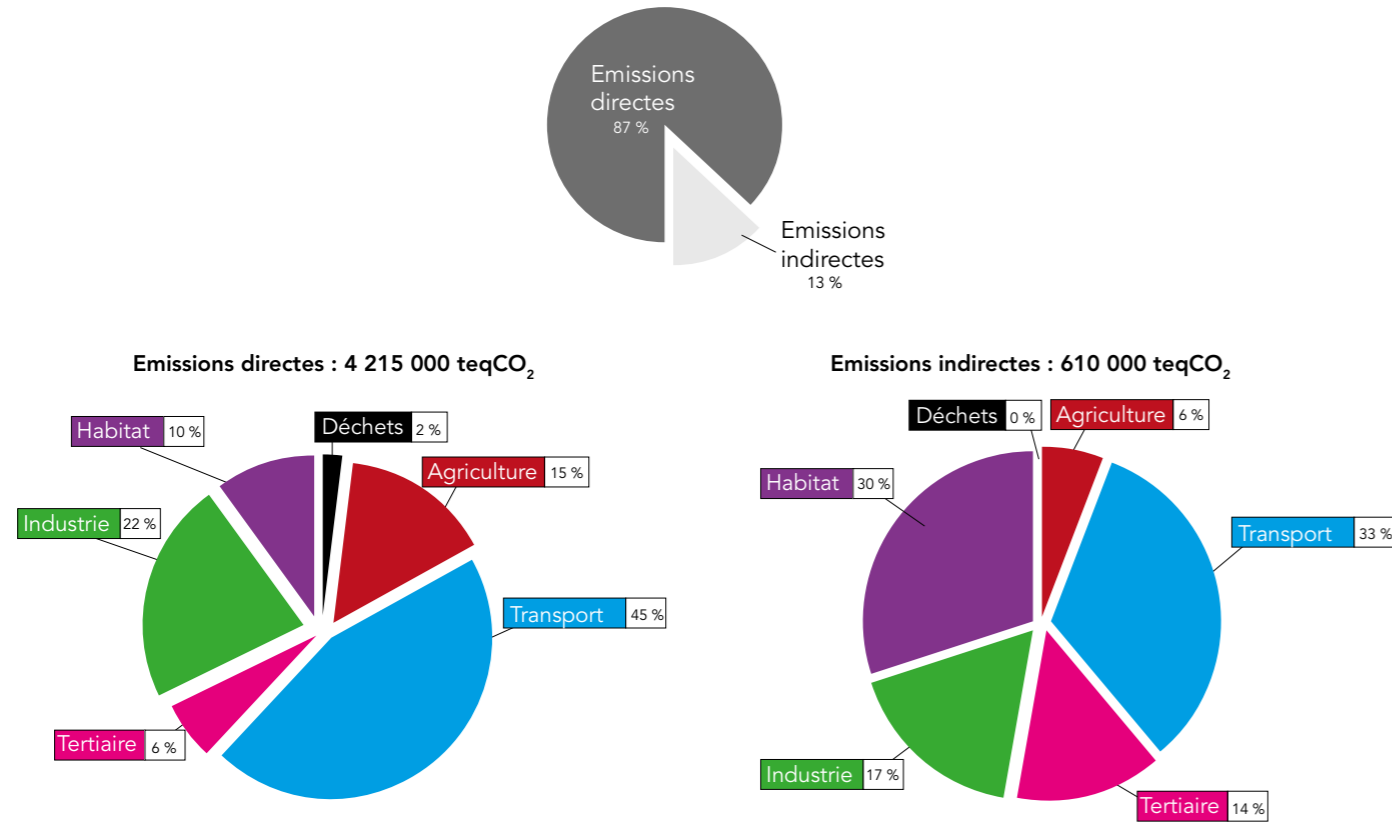


Utilisation d'un véhicule électrique au Conseil général des Landes



## Émissions de GES directes et indirectes dans le département des Landes en 2011

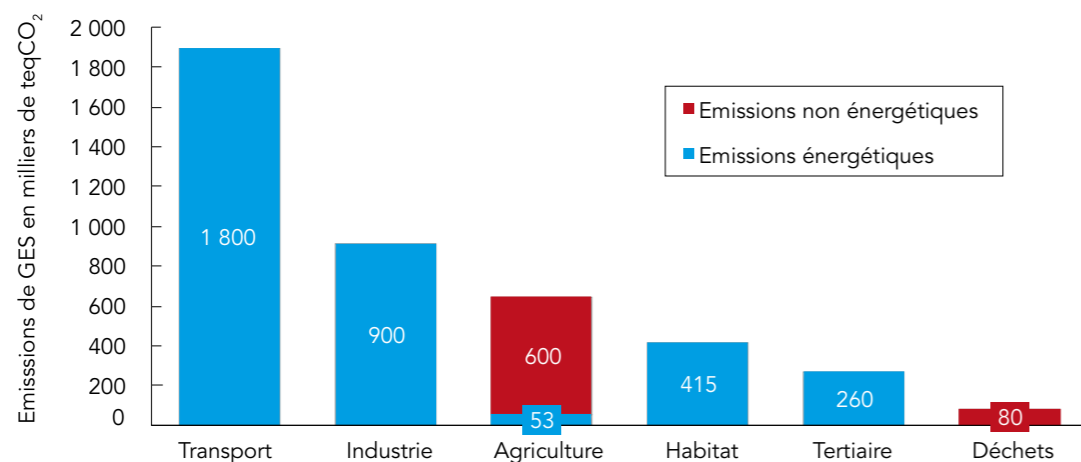
Les émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes) du département sont estimées pour l'année 2011 à 4 825 milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.



Source : EXPLICIT

Les activités humaines sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire (**émissions directes** – 87 %) mais également en dehors, notamment du fait de leur consommation de matières et de biens produits à l'extérieur (**émissions indirectes** – 13 %).

## Émissions de gaz à effet de serre des Landes en 2011, en milliers de teqCO<sub>2</sub> selon l'origine énergétique/non énergétique des émissions



Source : EXPLICIT

### • Transport

Le secteur des transports est à l'origine de l'émission de 1 800 milliers de teqCO<sub>2</sub>, soit 45 % des émissions directes du département. Il s'agit uniquement d'émissions liées aux consommations de carburant des différents modes de transport, dite **émissions énergétiques**. Que cela soit pour le fret ou le transport de voyageurs, le mode routier est à l'origine de 99 % de ces émissions.

### • Industrie

Le secteur industriel est le deuxième secteur émetteur, avec 900 milliers de teqCO<sub>2</sub> émis. Le département se caractérise par trois secteurs fortement consommateurs et émetteurs : l'industrie agroalimentaire (60 % des emplois industriels et 43 % des émissions), la chimie et l'industrie du bois (respectivement 5 % et 10 % des emplois industriels, 24 % et 23 % des émissions de l'industrie).

### • Agriculture

L'agriculture est le troisième secteur émetteur, avec 650 milliers de teqCO<sub>2</sub>. A l'inverse du secteur des transports, les **émissions non énergétiques**, liées à l'usage de fertilisants synthétiques et à la gestion du bétail, sont majoritaires. Près des deux tiers de la surface agricole utile sont consacrés aux céréales (maïs essentiellement). Ainsi, 75 % des émissions de l'agriculture sont liées à la culture des sols.

### • Habitat

10 % des émissions du territoire proviennent du secteur résidentiel. Le parc de logements, majoritairement individuels, chauffés à 40 % par des énergies fossiles, est relativement récent (44 % des logements construits avant la première réglementation thermique en 1975). Il consomme en moyenne 18,5 MWh par logement (soit l'équivalent d'un logement français moyen).

### • Tertiaire

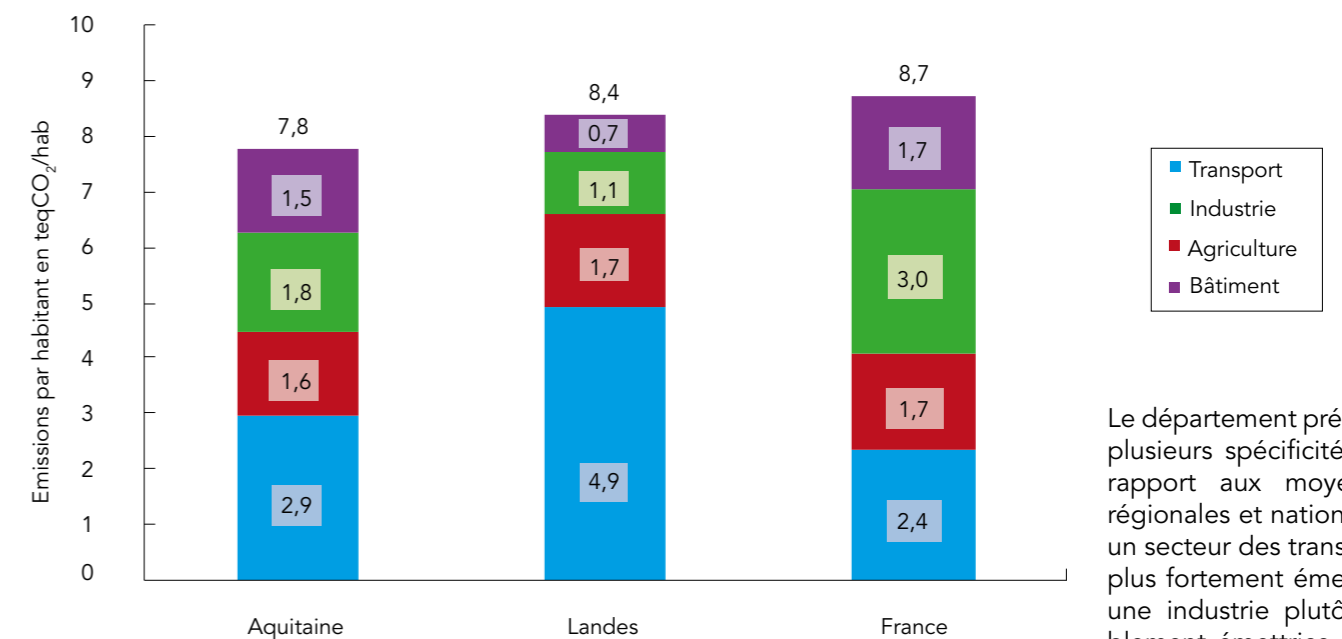
Le secteur tertiaire est assez peu émetteur par comparaison aux autres secteurs : 260 milliers de teqCO<sub>2</sub>. La branche commerce est la première activité émettrice, avec 28 % du total. Ce chiffre est cohérent avec l'importance de cette branche en termes d'emplois et de consommation d'énergie fossile.

### • Déchets

Le traitement des déchets et des eaux usées contribue de manière plus marginale au bilan, avec 80 milliers de teqCO<sub>2</sub>.

## Comparaison des émissions de gaz à effet de serre du département avec les niveaux régional et national

Les émissions de gaz à effet de serre ramenées au nombre d'habitants du territoire sont de **8,4 teqCO<sub>2</sub>/habitant**, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale de 8,7 teqCO<sub>2</sub>/hab et supérieur à la moyenne régionale qui est de 7,8 teqCO<sub>2</sub>/hab.



Sources : EXPLICIT, SRCAE, CITEPA

Le département présente plusieurs spécificités par rapport aux moyennes régionales et nationales : un secteur des transports plus fortement émetteur, une industrie plutôt faiblement émettrice et un secteur résidentiel et tertiaire dont le poids est assez faible.

## Synthèse de l'étude des vulnérabilités du territoire landais aux aléas climatiques

	Vulnérabilité actuelle	Incidence projetée changement climatique	Enjeux critiques	Leviers d'intervention
<b>Inondations par crues</b>	Forte, locale	→ Crues hivernales (fortes pluies) et printanières (post-fonte des neiges)	Vallées de l'Adour et ses affluents	Urbanisme, aménagement (maîtrise de l'exposition et réduction de l'aléa)
<b>Inondations par remontée de nappes</b>	Forte, locale	? Variabilité du climat	Nappe du sable des Landes et des sables fauves	Urbanisme, aménagement
<b>Inondation par submersion marine</b>	Forte, locale	↗ Élévation du niveau de la mer, érosion littorale	Zones côtières de Mimizan, Soorts-Hossegor, Capbreton et Angresse notamment avec des enjeux de préservation des infrastructures touristiques à long terme	Urbanisme, aménagement (localisation des équipements touristiques, aménagement du littoral)
<b>Retrait-gonflement des argiles</b>	Moyenne, forte localement	↗ Sécheresse	Sud-Adour, Bas-Armagnac, Tursan, Gabardan : forte vulnérabilité du bâti fondé peu profondément (maisons en particulier)	Prévention, construction
<b>Feux de forêt</b>	Forte, globale	↗ Sécheresse, chaleur, orages (prolongation de la période à risque)	Période de mars à mai en cas de sécheresse printanière et de juillet à août/septembre  Protection des résidents et des touristes	Prévention (comportement et veille auprès des populations isolées), aménagement, organisation lutte incendie
<b>Qualité des eaux</b>	Moyenne, locale	↘ Hausse de la concentration en polluants (recul du niveau des nappes)  Pluies extrêmes	Impact des pollutions provenant des activités agricoles ; enjeu de maintien de la qualité des eaux prélevées par les industries et pour l'adduction d'eau potable	Diversification des ressources en eau potable, accompagnement de la réduction des consommations, action sur les polluants d'origine agricole

	Vulnérabilité actuelle	Incidence projetée changement climatique	Enjeux critiques	Leviers d'intervention
<b>Gestion quantitative de l'eau</b>	Forte, très locale	↘ Recul des ressources	Gestion des tensions sur les ressources (poids de l'irrigation dans les prélèvements)	Évolution des activités agricoles, maîtrise des consommations, aménagement de réserves d'eau
<b>Activités de culture</b>	Moyenne	↗ Sécheresse, variabilité du climat, fortes chaleurs et canicules	Maintien de la viabilité des exploitations chaque année, notamment le maïs (alimentation en eau), vulnérabilité de l'aviculture	Évolution des filières et des pratiques culturelles
<b>Activités forestières</b>	Moyenne	↗ Sécheresse (fragilisation) Hausse des températures	Prise de décision en contexte d'incertitude sur des investissements de long terme	Diversification des essences, sensibilisation (forêts privées)
<b>Érosion de la biodiversité</b>	Moyenne	↗ Sécheresse	Réduction de la pression anthropique (urbaine) sur les milieux ; maintien du végétal sauvage	Urbanisme, aménagement
<b>Effet îlot de chaleur urbain (ICU)</b>	Forte, locale	↗ Densification urbaine	Maîtrise de l'exposition des populations vulnérables, détection du bâti dégradé en zone à risque ICU	Politique urbaine, rénovation du bâti (réduction des consommations d'énergie et confort d'été)
<b>Qualité de l'air intérieur</b>	Inconnue	? Effets indirects des fortes chaleurs sur les comportements	Vigilance sur la ventilation des bâtiments (notamment dans le cadre du déploiement d'une politique d'isolation du bâti)	Sensibilisation

Inondation à Mont-de-Marsan en 2014



La forêt landaise après la tempête Klaus en 2009



Érosion du trait de côte sur le littoral landais



## Plan d'actions

Le plan d'actions répond à 4 enjeux majeurs qui ont été identifiés à partir du Bilan Carbone® « Patrimoine et compétences » du Conseil général et du bilan gaz à effet de serre du territoire.

### • Atténuation des émissions de gaz à effet de serre

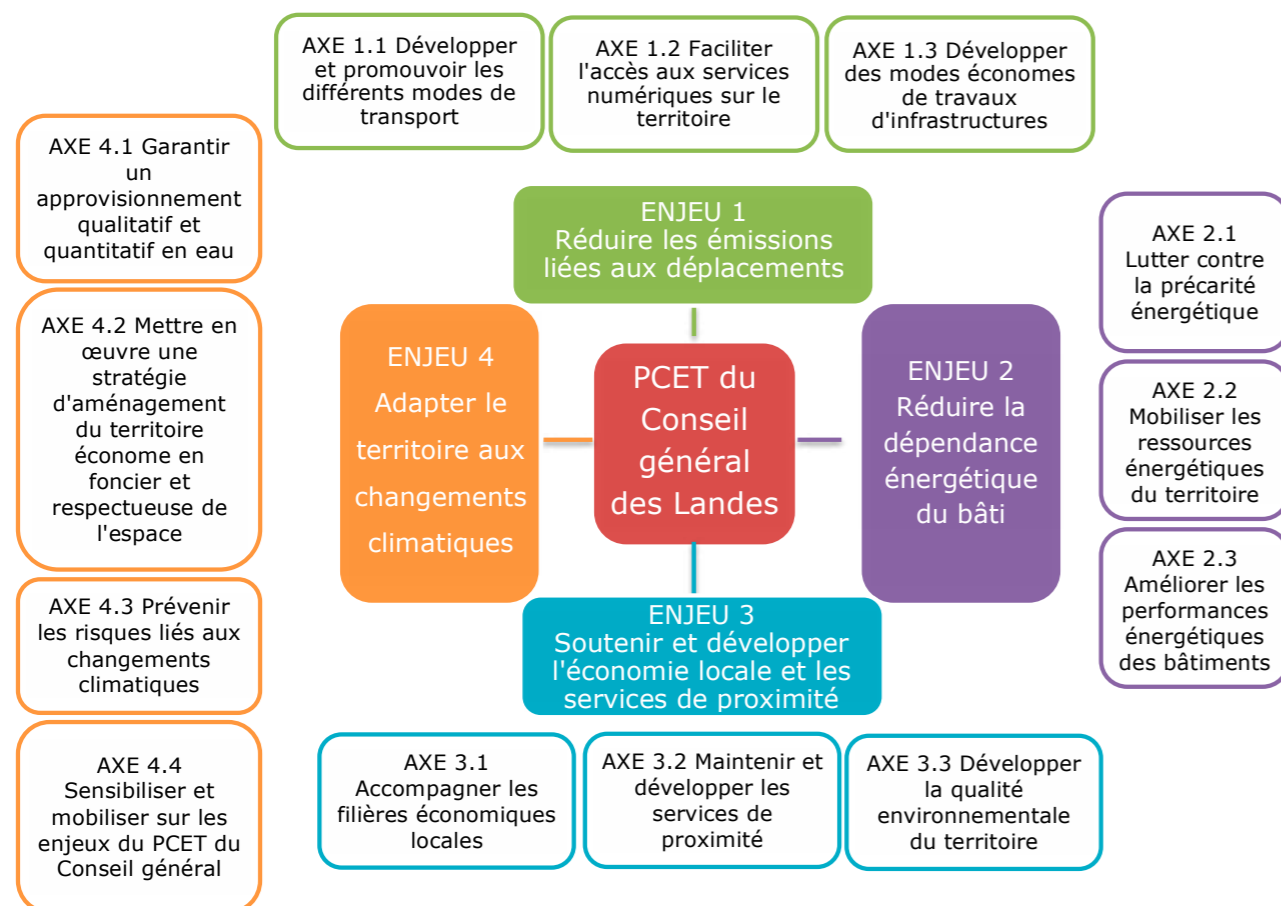
- 1 - Réduire les émissions liées aux déplacements (3 axes, 9 actions)
- 2 - Réduire la dépendance énergétique du bâti (3 axes, 5 actions)
- 3 - Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité (3 axes, 6 actions)

### • Adaptation du territoire

- 4 - Adapter le territoire aux changements climatiques (4 axes, 8 actions).

Chacun de ces enjeux est subdivisé en axes stratégiques qui déterminent les priorités à mettre en œuvre et les 28 actions à mener sur la période 2015-2020.

Ce plan d'actions se veut pragmatique, au plus près des enjeux territoriaux et des politiques départementales.



Toiture photovoltaïque du Centre de secours de Saint-Vincent-de-Tyrosse



Aire de covoiturage à Saint-Pierre-du-Mont



## Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements

ACTION	PÉRIMÈTRE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	COMPATIBILITÉ AVEC LES ORIENTATIONS DU SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE*
<b>AXE 1.1 : DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT</b>			
1- Diversifier les modes de déplacement présents dans la flotte interne	Patrimoine	<b>Volet interne</b> : 10 vélos d'ici 2018	Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements. <i>Transports OR3</i>
2- Promouvoir le covoiturage sur le territoire	Patrimoine/ Territoire	<b>Volet interne</b> : 5 % de covoiturage dans les déplacements professionnels <b>Volet territorial</b> : 1000 annonces déposées par an sur le site de covoiturage	
3- Promouvoir l'offre de transports en commun	Compétence Transport interurbain	<b>Volet interne</b> : 3 % de déplacements domicile-travail et 3 % de déplacements professionnels en transports en commun <b>Volet territorial</b> : +5 % par an de fréquentation des transports en commun interurbain	
4- Développer les itinéraires cyclables	Compétence Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)	<b>Volet territorial</b> : 2014-2020 +460 km de nouveaux itinéraires cyclables en site propre en 2020	
5- Soutenir l'implantation de pôles multimodaux	Territoire	Doubler le taux du bénéfice écologique par voyage	
6- Développer l'infrastructure d'appui à la mobilité électrique sur le territoire (bornes de recharge)	Territoire	<b>Volet territorial</b> : Agglomération du Grand Dax : 5 bornes identifiées (2 bornes rapides, 3 classiques)	
<b>AXE 1.2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES SUR LE TERRITOIRE</b>			
7- Promouvoir et développer l'usage de la visioconférence	Patrimoine/ Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	Développer et diffuser la connaissance sur les déplacements de voyageurs et le transport de marchandises, leurs impacts air énergie climat et les outils à disposition auprès des élus, des usagers et des acteurs du secteur du transport. <i>Transports OR1</i>
8- Promouvoir l'implantation de tiers-lieux de travail à distance sur le territoire landais	Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	
<b>AXE 1.3 : DÉVELOPPER DES MODES ÉCONOMES DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES</b>			
9- Optimiser les opérations d'entretien de chaussées pour en réduire l'impact énergie-carbone	Patrimoine/ Compétence Voirie départementale	100 % des opérations d'entretien des chaussées en application d'enrobés tièdes à l'horizon 2020 40 % des opérations d'entretien des chaussées en application de techniques à froid à l'horizon 2020 Incorporation de 30 % d'agrégats d'enrobés dans les formules à l'horizon 2020	Renforcer les pratiques d'éco-management : gestion énergétique, éco-conception, éco-innovation, achats responsables, etc. <i>Industrie OR3</i>

\*Les références type *Transports OR3* renvoient aux orientations du Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie.



## Enjeu 2 : Réduire la dépendance énergétique du bâti

ACTION	PÉRIMÈTRE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	COMPATIBILITÉ AVEC LES ORIENTATIONS DU SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE*
<b>AXE 2.1 : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>			
10- Soutenir la rénovation énergétique des logements à vocation sociale	Territoire	35 logements annuels minimum (15 propriétaires occupants et 20 logements locatifs privés)	Renforcer et développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnu par la maîtrise d'ouvrage publique sur les problématiques énergie (audit préalable aux travaux, choix énergétiques, etc.) et qualité de l'air. <i>Bâtiments OR2</i>
11- Améliorer l'information sur la rénovation énergétique du bâti	Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	Renforcer et développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnu par la maîtrise d'ouvrage publique sur les problématiques énergie (audit préalable aux travaux, choix énergétiques, etc.) et qualité de l'air. <i>Bâtiments OR2</i> Structurer et appuyer la coordination des acteurs bâtiment/énergie à l'échelle de l'Aquitaine : formation (professionnels et maîtres d'ouvrage), communication d'expériences, adéquation des aides aux objectifs. <i>Bâtiments OR1</i>
<b>AXE 2.2 : MOBILISER LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES DU TERRITOIRE</b>			
12- Soutenir le développement des filières énergies renouvelables locales	Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	Développer la connaissance territoriale et sectorielle des gisements, des potentiels et les analyses d'impacts de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire. <i>Energie et réseaux OR1</i>
<b>AXE 2.3 : AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS</b>			
13- Améliorer la performance énergétique des bâtiments départementaux	Patrimoine/ Compétence Collèges	Réduction à l'horizon 2020 : -15 % des consommations de fioul des bâtiments administratifs -25 % des consommations de fioul des collèges -15 % des consommations de gaz des bâtiments administratifs -10 % des consommations de gaz des collèges -7 % des consommations d'électricité des bâtiments administratifs -7 % des consommations d'électricité des collèges	Promouvoir les bonnes pratiques individuelles à l'échelle du bâtiment (comptage individuel dans le collectif, domotique, qualité de l'air). <i>Bâtiments OR5</i>
14- Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics du territoire	Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	Définition et reconnaissance de critères partagés sur les bonnes pratiques. <i>Bâtiments OR3</i> Promouvoir les bonnes pratiques individuelles à l'échelle du bâtiment (comptage individuel dans le collectif, domotique, qualité de l'air). <i>Bâtiments OR5</i>

\*Les références type *Transports OR3* renvoient aux orientations du Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

## Enjeu 3 : Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité

ACTION	PÉRIMÈTRE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	COMPATIBILITÉ AVEC LES ORIENTATIONS DU SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE*
<b>AXE 3.1 : ACCOMPAGNER LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES LOCALES</b>			
15- Soutenir les filières économiques associées à la valorisation des massifs boisés et des espaces agricoles du territoire	Territoire	<b>Volet territorial :</b> - Conserver les surfaces d'espaces agricoles - Maintenir la surface forestière départementale avant tempête	Développer la récolte et l'utilisation de la biomasse pour l'énergie dans le respect des filières existantes. <i>Agriculture OR5</i> Assurer une gouvernance régionale visant à encadrer le développement des projets Bois Energie et évaluer l'impact de l'installation des unités en prenant en compte les éventuels effets pervers liés aux possibles conflits d'usage. <i>Agriculture OR6</i>
16- Développer l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire	Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	Renforcer les pratiques d'éco-gestion : gestion énergétique, éco-conception, éco-innovation, achats responsables, etc. <i>Industrie OR3</i>
<b>AXE 3.2 : MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES SERVICES DE PROXIMITÉ</b>			
17- Maintenir les équipements et services dans les territoires (santé, etc.)	Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	Assurer une cohérence sur les problématiques air énergie climat entre les acteurs et les politiques de l'urbanisme et des transports en gérant l'attractivité de la région. <i>Transports OR2</i>
<b>AXE 3.3 : DÉVELOPPER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE</b>			
18- Soutenir le développement de la filière agriculture biologique sur le territoire	Territoire	Développer les superficies et le nombre de producteurs engagés en agriculture biologique, encourager la conversion. Pas d'objectifs chiffrés	Sensibiliser, former, diffuser les bonnes pratiques agricoles permettant de limiter les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de s'adapter au changement climatique. <i>Agriculture OR1</i> Valoriser l'agronomie et faire évoluer les pratiques culturelles vers davantage d'efficacité en termes d'énergie, d'émissions, tout en intégrant l'enjeu de l'adaptation au changement climatique. <i>Agriculture OR3</i>
19- Soutenir le développement de l'éco-tourisme	Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés. <i>Adaptation OR3</i>
20- Poursuivre l'accompagnement des programmes locaux de prévention des déchets	Compétences/ Territoire	-7 % de quantités d'ordures ménagères collectées par habitant et par an d'ici 2018 et -10 % d'ici 2024 -3 % de quantités d'encombrants collectés par habitant et par an d'ici 2018 et -7 % d'ici 2024.	Le Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie ne comporte pas de section sur la gestion des déchets.

\*Les références type *Transports OR3* renvoient aux orientations du Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

Pôle multiservices à Campagne



Lagune à Brocas-les-Forges



## Enjeu 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques

ACTION	PÉRIMÈTRE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	COMPATIBILITÉ AVEC LES ORIENTATIONS DU SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE*
<b>AXE 4.1 : GARANTIR UN APPROVISIONNEMENT QUALITATIF ET QUANTITATIF EN EAU</b>			
21- Renforcer la ressource en eau superficielle	Territoire	Objectif 2013-2020 : 6 ouvrages prioritaires de stockage pour le département des Landes soit 23 millions de m <sup>3</sup> d'eau pour le bassin Adour-Garonne.	Mettre en place un dispositif de gouvernance territoriale régional de type Comité d'orientation stratégique Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie incluant la question de l'adaptation au changement climatique dans ses dimensions scientifiques, techniques et sociales. <i>Adaptation OR2</i>
22- Poursuivre le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau	Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématique, par territoire et à différentes échelles temporelles (2020-2050-2080). <i>Adaptation OR1</i>
<b>AXE 4.2 : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉCONOME EN FONCIER ET RESPECTUEUSE DE L'ESPACE</b>			
23- Conseiller les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme économes en foncier et cohérents avec les objectifs de réduction des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre du territoire	Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	Renforcer et développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnu par la maîtrise d'ouvrage publique sur les problématiques énergie (audit préalable aux travaux, choix énergétiques, etc.) et qualité de l'air. <i>Bâtiment OR2</i>
24- Renforcer les politiques de préservation des Espaces Naturels Sensibles en lien avec les projections d'évolution du climat local	Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	Mettre en place un dispositif de gouvernance territoriale régional de type Comité d'orientation stratégique Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie incluant la question de l'adaptation au changement climatique dans ses dimensions scientifiques, techniques et sociales. <i>Adaptation OR2</i>  Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés. <i>Adaptation OR3</i>
25- Déterminer le potentiel de compensation des puits carbone naturels du territoire	Territoire	Objectif de réduction non quantifiable	Développer la connaissance territoriale et sectorielle des gisements, des potentiels et les analyses d'impacts de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire. <i>Énergies et réseaux OR1</i>
<b>AXE 4.3 : PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>			
26- Accompagner les populations face au risque canicule dans une démarche de prévention	Compétence Action sociale	Objectif de réduction non quantifiable	Mettre en place un dispositif de gouvernance territoriale régional de type Comité d'orientation stratégique Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie incluant la question de l'adaptation au changement climatique dans ses dimensions scientifiques, techniques et sociales. <i>Adaptation OR2</i>
27- Élaborer et mettre en place un Plan départemental de lutte vectorielle	Compétence Démoustication sanitaire	Objectif de réduction non quantifiable	Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés. <i>Adaptation OR3</i>
<b>AXE 4.4 : SENSIBILISER ET MOBILISER SUR LES ENJEUX DU PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL DU CONSEIL GÉNÉRAL</b>			
28- Développer un programme de sensibilisation aux enjeux du Plan Climat-Énergie Territorial	Compétence/ PCET	Objectif de réduction non quantifiable	Pas d'orientation dédiée.

\*Les références type *Transports OR3* renvoient aux orientations du Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

Conseil général des Landes  
Direction de l'Environnement  
23, rue Victor-Hugo  
40025 Mont-de-Marsan cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Mél : environnement@cg40.fr

[landes.org](http://landes.org)

Les Landes, le Département 